

STRATÉGIE NATIONALE DE DÉCONFINEMENT REPRISE DES ACTIVITÉS SPORTIVES

PÉRIODE DU 11 MAI AU 2 JUIN 2020

Liberté Égalité Fraternité

ACTIVITÉ SPORTIVE

DANSE

FICHE ÉLABORÉE EN COLLABORATION AVEC LA FÉDÉRATION FRANÇAISE DE DANSE

Avertissement: toutes les activités présentées dans cette « fiche fédération » doivent se pratiquer dans le respect des directives gouvernementales rappelées dans la « fiche de recommandations générales » figurant en introduction de ce guide. Ces deux fiches sont indissociables et leur lecture successive absolument nécessaire.

RYTHME DE REPRISE DES ACTIVITÉS ENVISAGÉ:

• Reprise de la pratique individuelle en extérieur dès le 11 mai

LES PUBLICS CONCERNÉS:

• Tous publics

LES ACTIVITÉS PROPOSÉES:

Breaking

LES AMÉNAGEMENTS DE LA PRATIQUE IMPOSÉS PAR LE CONTEXTE SANITAIRE (formes d'activités et/ou cadre de pratique) :

- L'activité breaking peut être pratiquée sur tous les espaces extérieurs appropriés.
- Elle doit cependant demeurer une pratique strictement individuelle respectant les règles de distanciation interpersonnelle suivantes :
 - 2 mètres de distance constante entre chaque pratiquant,
 - 4m² disponible pour chaque pratiquant,
 - pas de rassemblement de plus de 10 personnes, chacune espacée de 2 mètres.

Dans le respect de ces données générales, des précisions complémentaires relevant de la responsabilité fédérale peuvent être disponibles sur le site internet de la fédération : https://ffdanse.fr/